

ARRETE N°/003770 MINFOPRA DU 07 JUL 2016

Portant ouverture d'un concours de formation pour le recrutement de vingt (20) élèves-  
Conseillers Principaux de Jeunesse et d'Animation (CPJA) et de trente (30) élèves-  
Conseillers de Jeunesse et d'Animation (CJA) à l'Institut National de la Jeunesse et de  
Sports (INJS) de Yaoundé, au titre de l'année académique 2016/2017.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA RÉFORME ADMINISTRATIVE,

- Vu la Constitution ;  
Vu le décret n°75/789 du 18 décembre 1975 portant Statut Particulier des fonctionnaires de la  
Jeunesse et des Sports ;  
Vu le décret n°94/192 du 07 octobre 1994 portant Statut Général de la Fonction Publique de  
l'Etat, modifié et complété par le décret n°2000/287 du 12 octobre 2000 ;  
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Fonction  
Publique et de la Réforme Administrative ;  
Vu le décret n°2000/696/PM du 13 septembre 2000 fixant le Régime Général des Concours  
Administratifs,

SEVICES DU PREMIER MINISTRE  
VISA  
00408  
01 JUL 2016  
RUE A...

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>.**- (1) Un concours de formation pour le recrutement de vingt (20) élève-  
Conseillers Principaux de Jeunesse et d'Animation (CPJA) et de trente (30)  
élèves-  
Conseillers de Jeunesse et d'Animation (CJA) à l'Institut National de la  
Jeunesse et des Sports (INJS) de Yaoundé, est ouvert au centre unique de Yaoundé  
au titre de l'année académique 2016/2017.

(2) Ledit concours se déroulera les 20 et 21 septembre 2016 pour les  
épreuves physiques et les 24 et 25 septembre 2016 pour les épreuves écrites.

(3) Les places offertes au concours sont réparties ainsi qu'il suit :

INJS	QUOTA		
	Candidats externes	Candidats Internes	
		Civils	Forces Armées, Police et Administration Pénitentiaire
Conseillers Principaux de Jeunesse et d'Animation (CPJA)	17 places	02 places	01 place
Conseillers de Jeunesse et d'Animation (CJA)	27 places	02 places	01 place

**Article 2.-** CONDITIONS À REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE.

**a)- Conditions générales :**

Peuvent faire acte de candidature, les Camerounais de deux sexes remplissant  
les conditions suivantes :

telles qu'édictées par le Statut Général de la Fonction Publique de l'État.

2) Être apte à assumer le travail des Conseillers de Jeunesse et d'Animation.

3) Être âgé de dix-sept (17) ans au moins et de trente un (31) ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (être né entre le 01/01/1985 et le 01/01/1999) pour les candidats externes, et de quarante (40) ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (être né entre le 01/01/1976 et le 01/01/1999) pour les candidats internes.

**b)- Conditions spécifiques :**

**1- Pour l'admission au cycle des Conseillers Principaux de Jeunesse et d'Animation (CPJA)**

- Pour les candidats externes, être titulaire d'une licence de l'Enseignement Supérieure (toutes filières confondues) ou de tout autre diplôme académique délivré par une université étrangère et reconnu équivalent par l'institution compétente à la date de dépôt du dossier.

- Pour les candidats internes, être Conseiller de Jeunesse et d'Animation (CJA) et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans au moins dans ce grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ou être Fonctionnaire des Administrations des Forces Armées et de la Police ou de l'Administration Pénitentiaire remplissant les mêmes conditions spécifiques exigées aux candidats externes et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans au moins dans ce grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**2- Pour l'admission au cycle des Conseillers de Jeunesse et d'Animation (CJA)**

- Pour les candidats externes, être titulaire soit du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire (toutes séries confondues), soit du General Certificate of Education Advanced Level (GCE-A/L) obtenu en deux matières au moins, hormis la matière « religious knowledge » ou de tout diplôme reconnu équivalent.

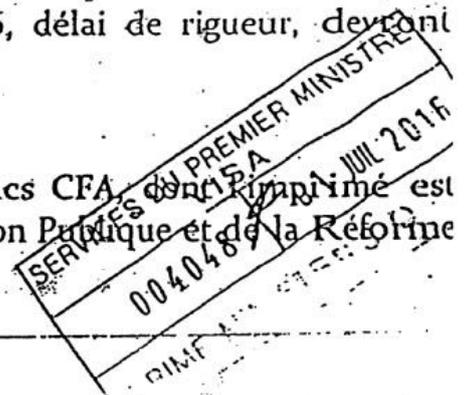
- Pour les candidats internes, être Instructeur Principal de Jeunesse et d'Animation (IPJA), justifier d'une ancienneté de trois (03) ans au moins dans ce grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016, ou être Fonctionnaire des Administrations des Forces Armées et de la Police ou de l'Administration Pénitentiaire remplissant les mêmes conditions spécifiques exigées aux candidats externes et justifier d'une ancienneté de trois (03) ans au moins dans ce grade au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 3.- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.**

Les dossiers de candidature qui seront reçus complets et contre récépissé au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Direction du Développement des Ressources Humaines de l'Etat, (4<sup>ème</sup> étage, portes 405 et 409), ou dans les Délégations Régionales de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative jusqu'au vendredi 02 septembre 2016, délai de rigueur, devront impérativement comprendre les pièces suivantes :

**- Pour les candidats externes :**

1. Une fiche d'inscription timbrée à mille (1.000) francs CFA. Une fiche d'inscription timbrée est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.



rechargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;

2. Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance signée par une autorité civile compétente;
3. Un extrait de casier judiciaire, bulletin n°3;
4. Une copie certifiée conforme du diplôme exigé, signé par une autorité civile compétente;
5. Une attestation de présentation de l'original du diplôme signée par une autorité civile compétente;
6. Un certificat médical délivré par un médecin du secteur public;
7. Une fiche de renseignement dûment légalisée par une autorité civile compétente ;
8. Une quittance de versement de la somme de quinze mille (15 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Directs et de Bourse ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations Régionales du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
9. Deux (02) photos 4x4 ;
10. Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) francs CFA à l'adresse du candidat.

- Pour les candidats internes :

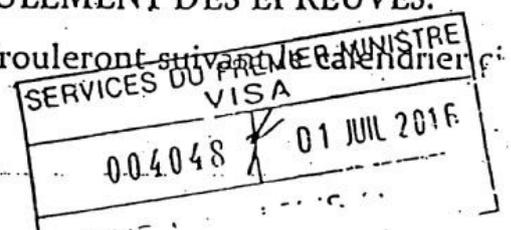
1. Une fiche d'inscription timbrée à mille (1 000) francs CFA dont l'imprimé est disponible dans les services du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ou dans les Délégations Régionales du même Ministère et téléchargeable sur le site internet : <http://www.minfopra.gov.cm> ;
2. Une copie de l'acte d'intégration ou de reclassement ;
3. Une quittance de versement de la somme de vingt mille (20 000) francs CFA délivrée par le Chef de Service des Concours Directs et de Bourse ou par le Chef de Service des Recrutements et de la Formation dans les Délégations Régionales;
4. Une autorisation de concourir délivrée à bonne date par le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, après avis préalable du Ministre utilisateur ;
5. Une enveloppe timbrée à cinq cents (500) Francs CFA à l'adresse du candidat.

**N.B. :**

- Les candidats agents de l'Etat relevant du Code du Travail et remplissant les conditions fixées à l'article 2 devront fournir une copie de leur contrat de travail ou décision d'engagement.
- Tout dossier incomplet, en retard ou dont les pièces sont signées dans un commissariat de police ne sera pas accepté.
- Les pièces légalisées par une autorité administrative, municipale ou judiciaire doivent être datées de moins de trois (03) mois à la date du dépôt des dossiers.

#### **Article 4.- HORAIRES ET MODALITÉS DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.**

Les épreuves physiques, écrites et orales se dérouleront suivant le calendrier ci-après :



Dates	Nature des épreuves	Garçons	Filles	Coef.	Note éliminatoire
20 septembre 2016	Course	100 m ou 1000 m	100 m ou 600 m	01	05/20
	Saut	Hauteur, Longueur ou Triple saut (au choix)		01	05/20
21 septembre 2016	Lancer	Poids de 5 kg, disque ou javelot.	Poids de 3 kg, disque ou javelot.	01	05/20
	Un sport collectif	Football, Basketball, Volley-ball ou Hand-ball. (au choix)		02	05/20

**N.B.:** Les lieux de déroulement des épreuves physiques seront indiqués par voies de communiqué radio et d'affichage.

**2. Épreuves écrites :**

Dates	Horaires	Épreuves	Durées	Coef.	Note éliminatoire
24 septembre 2016	8 H - 12 H	Culture Générale.	04 H	03	05/20
	13 H - 16 H	Géographie économique, politique et humaine.	03 H	03	05/20
25 septembre 2016	8 H - 12 H	Synthèse de texte écrit.	04 H	02	05/20
	13 H - 15 H	Langue (anglais pour les francophones et français pour les anglophones).	02 H	02	05/20

**3. Épreuves orales pour les candidats admissibles après l'écrit.**

Dates	Horaires	Epreuve	Durée	Coef.
A déterminer	A partir de 08H00	Entretien avec le Jury	-	02

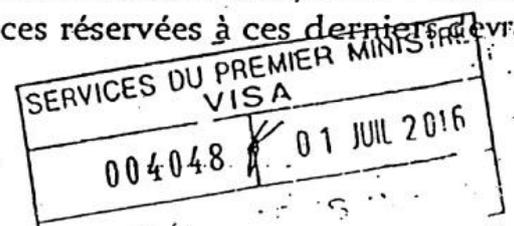
**Article 5.- PUBLICATION DES RÉSULTATS DES CONCOURS.**

Les résultats du présent concours seront publiés par arrêté du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

**Article 6.-** (1) Outre les lauréats au présent concours, et conformément au processus d'arrimage de l'INJS au système Licence-Master-Doctorat (LMD), seront également admis en première année CPJA<sub>1</sub>, « les tiers supérieurs » des CJA<sub>3</sub>, classes terminales du premier cycle de l'INJS.

(2) L'admission en première année CPJA<sub>1</sub> des « tiers supérieurs » sera constatée par acte signé du Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

(3) a) En cas d'absence des candidatures des Forces Armées, de la Police et de l'Administration Pénitentiaire, le nombre de places réservées à ces derniers devra être attribué aux candidats internes civils.



atteint, le nombre de places réservées à ces derniers devra être attribué aux candidats externes.

Article 7.- Le présent arrêté sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 07 JUIL 2016

Le Ministre de la Fonction Publique  
et de la Réforme Administrative



ANGOUING Michel Ange

